



Conseil montérégien  
de la culture et des communications

**Mémoire du Conseil montérégien de la culture  
et des communications**

Déposé dans le cadre de la consultation sur les orientations du  
ministère de la Culture, des Communications et de la Condition  
féminine en matière d'information d'intérêt public

23 septembre 2011

## Résumé du mémoire

Les nombreux efforts de concertation effectués auprès des médias communautaires par le Conseil montérégien de la culture et des communications (CMCC) au cours des dernières années, ainsi que la dynamique de la Montérégie en matière de diffusion de l'information, ont amené le CMCC à centrer sa réflexion sur l'impact qu'auraient les orientations proposées sur les médias communautaires montérégiens. Ce mémoire s'appuie sur la connaissance que le CMCC possède du milieu des médias communautaires montérégiens et des enjeux régionaux, de même que sur une discussion portant sur les orientations proposées à laquelle il a convié les médias communautaires de la région.

La concentration de la presse s'étant accélérée en Montérégie au cours de la dernière année, l'orientation prônant la diversité des voix mise de l'avant par le MCCCCF revêt une importance vitale pour la région. Cette diversité des voix, telle que recommandée dans le rapport rédigé sous la direction de Mme Dominique Payette, *L'information au Québec : un intérêt public*, passera nécessairement par les médias communautaires.

Une hausse de notoriété pourra permettre aux médias communautaires de mieux contribuer à la diversité des voix en matière d'information d'intérêt public. La mise en place d'une plateforme d'information régionale pourra être utile en ce sens. Cependant, si un tel projet est accueilli avec ouverture par le milieu, il suscite néanmoins des craintes. Il sera impératif que les choix éditoriaux et les droits d'auteurs des fournisseurs de contenu soient protégés et leur travail, rémunéré. Un nouveau modèle de régulation des médias, en autant qu'il soit inclusif pour les médias communautaires, pourra également leur apporter une plus grande notoriété, en assurant notamment la reconnaissance du professionnalisme de leur travail.

L'atteinte des objectifs visés requerra des ressources financières adéquates et pérennes qui permettront à ces organismes de consolider leurs activités journalistiques, et de continuer à répondre aux plus hauts standards du journalisme professionnel.

Les médias communautaires diffusant exclusivement sur Internet, effectuant eux aussi un travail de production d'information locale et régionale qui contribue à la diversité des voix dans la région, méritent d'ailleurs d'être reconnus et soutenus financièrement par le MCCCCF.

Le gouvernement du Québec connaît déjà l'importance des médias communautaires, de nombreux rapports le démontrent. Il est maintenant temps que les actions soient à la hauteur du discours.

## Table des matières

Résumé du mémoire .....	2
Table des matières .....	3
Présentation du CMCC .....	4
Introduction.....	4
L'importance des médias communautaires .....	5
Sommaire des recommandations .....	8
Plateforme d'information régionale.....	8
Recommandation 1 .....	8
Recommandation 2 .....	8
Recommandation 3 .....	8
Recommandation 4 .....	8
Statut de journaliste professionnel .....	8
Recommandation 5 .....	8
Recommandation 6 .....	8
Conseil de presse du Québec .....	9
Recommandation 7 .....	9
Soutien financier aux médias communautaires.....	9
Recommandation 8 .....	9
Recommandation 9 .....	9
Recommandation 10 .....	9
Recommandation 11 .....	9
Recommandation 12 .....	9
Recommandation 13 .....	9
Conclusion .....	9
Annexe.....	11
Liste des médias communautaires montérégiens.....	11
Télévisions .....	11
Radios .....	11
Journaux .....	11
Web .....	11

## **Présentation du CMCC**

Le Conseil montréalais de la culture et des communications (CMCC), à l'instar des autres conseils régionaux de la culture du Québec, appuie le développement des arts et de la culture dans sa région. Il assure une veille, défend et fait la promotion des arts et de la culture. Il documente les enjeux et problématiques de son milieu, favorise la circulation d'information, la consultation, les échanges, la concertation et la mise en réseau. Il contribue à la reconnaissance publique des milieux et des intervenants de la culture et des communications.

Fondé en 1977, le CMCC assiste, informe, regroupe et représente les professionnels de la culture en Montérégie. Par ses activités de formation, de concertation et de promotion, le conseil facilite la réalisation des projets de ses membres et leur diffusion.

Son conseil d'administration est formé de représentants disciplinaires, dont un représentant du milieu de l'audiovisuel et des communications, ainsi que de représentants des conférences régionales des élus, des membres partenaires et des membres associés.

## **Introduction**

Le Conseil montréalais de la culture et des communications salue l'initiative de Madame Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCCF), qui a lancé cette consultation se préoccupant, entre autres, de l'accès à l'information locale pour contrer notamment la « montréalisation » de l'information. À cet égard, notons qu'il est dommage que les régions périphériques, dont la Montérégie, se voient amalgamées à Montréal lors des séances publiques de cette consultation. Bien que l'on comprenne les considérations d'ordre logistique, il n'en demeure pas moins que les régions périphériques se trouvent, une fois de plus, assimilées à la métropole.

Cette consultation donne toutefois au CMCC l'opportunité de faire connaître ses principales préoccupations régionales sur les orientations du MCCCCF en matière d'information d'intérêt public. En considérant la dynamique de la Montérégie en matière de diffusion de l'information, les nombreux efforts de concertation des médias communautaires au cours des dernières années, ainsi que son propre mandat, le CMCC a centré sa réflexion sur l'impact qu'auraient les orientations proposées sur les médias communautaires montréalais.

Afin d'appuyer sa démarche, le CMCC a convié ces médias à une discussion portant sur les deux orientations mises de l'avant par le MCCCCF, ainsi que sur les moyens retenus pour les concrétiser, telles que présentées dans le document soumis dans le cadre de cette consultation publique. Ce mémoire s'appuie donc en partie sur les résultats de cette discussion, de même que sur la connaissance que le CMCC possède du milieu des médias communautaires montréalais et des enjeux régionaux.

## L'importance des médias communautaires

La concentration de la presse s'est intensifiée en Montérégie au cours de la dernière année. En effet, les 15 journaux du groupe Les Hebdomadaires Montérégiens ont été achetés par Quebecor en février dernier<sup>1</sup>, tandis que les 11 publications du groupe le Canada Français passaient aux mains de Transcontinental en août<sup>2</sup>. Une large proportion des journaux de la région font donc maintenant partie de ces deux grandes entreprises de presse.

Dans un tel contexte, l'orientation prônant la diversité des voix mise de l'avant par le MCCCC et par le rapport rédigé sous la direction de Mme Dominique Payette, *L'information au Québec : un intérêt public*, revêt une importance capitale. Cette diversité des voix, telle que recommandée dans le rapport, passera nécessairement par les médias communautaires.

En Montérégie, la présence de 16 médias communautaires est seule garante du maintien de la diversité des voix, les quelques journaux privés indépendants qui restent n'étant bien évidemment pas à l'abri de l'appétit vorace des grandes entreprises de presse. De plus, par leur structure et leur mission, les médias communautaires favorisent la participation citoyenne et la démocratisation de l'information. Ils offrent un service de proximité et jouent un rôle rassembleur dans leur communauté respective.

Bien entendu, il est primordial que ces médias puissent faire entendre leur voix au plus grand nombre possible de citoyens. L'Internet est déjà utilisé à cette fin par de nombreux médias communautaires qui y voient, avec raison, la possibilité de joindre une plus grande partie de la population. Ceci est particulièrement vrai pour les télévisions communautaires qui souhaitent être accessibles aux citoyens qui ne sont pas abonnés au câble.

Le projet de plateforme régionale d'information qui ferait partie du mandat de Télé-Québec est donc accueilli avec ouverture par le milieu. Évidemment, ce projet est encore très abstrait, et certaines craintes font rapidement surface. Il sera en effet d'une importance fondamentale que le crédit soit accordé aux médias communautaires pour chaque information publiée sur le site (recommandation 1) et même qu'un processus de ristournes soit mis en place (recommandation 2). Il sera également essentiel qu'aucune information ne soit retouchée, modifiée ou censurée d'une quelconque façon et que le choix éditorial demeure la prérogative des médias communautaires (recommandation 3).

L'information locale et régionale est en effet la raison de vivre de ces médias et à ce titre, ce contenu doit être protégé et ils doivent en recevoir le crédit. Les médias communautaires ne souhaitent pas devenir de simples fournisseurs de contenu pour Télé-Québec. Il faudra donc que la plateforme d'information contribue à leur notoriété (recommandation 4). Pour les

---

<sup>1</sup> Affaires.MédiaSud, «Les Hebdomadaires Montérégiens achetés par Quebecor Média», 4 février 2011.  
<http://affaires.mediasud.ca/nouvelle.php?id=196>.

<sup>2</sup> Affaires.MédiaSud, «Le Canada français : 150 ans d'information achetés par Transcontinental», 2 août 2011.  
<http://affaires.mediasud.ca/nouvelle.php?id=439>.

médias communautaires, cette notoriété est un facteur déterminant tant pour l'acquisition des ressources humaines et financières que pour assurer la participation citoyenne.

Dans le même ordre d'idées, le statut de journaliste professionnel pourrait également servir à augmenter la notoriété des médias communautaires. Toutefois, il faut éviter que les médias communautaires soient relégués dans une classe de « sous-médias », n'employant pas de journalistes professionnels, particulièrement si ce statut donne certains avantages en matière d'accès à l'information<sup>3</sup>. Également, la fiabilité de ces médias risque de diminuer aux yeux du public après l'adoption de ce nouveau statut si leur personnel ne le possède pas. Malheureusement, certains entretiennent un préjugé défavorable envers les médias communautaires, les considérant « amateurs » ou encore peu importants, étant donné leur portée locale. Pourtant, nombre de journalistes y ont fait leurs classes et y ont acquis leurs premières expériences professionnelles dans un environnement structuré et soucieux de répondre aux plus hauts standards journalistiques.

Il faut que les moyens mis en place contribuent à changer cette fausse perception pour que les médias communautaires puissent réaliser leur plein potentiel en tant que fournisseur d'information d'intérêt public locale et régionale.

À cet effet, il importera de mettre en place des mécanismes permettant au personnel (bénévole et rémunéré) des médias communautaires d'obtenir le statut de journaliste professionnel si un tel statut est créé (recommandation 5). Toutefois, le roulement de personnel fait en sorte que le processus sera sans doute constamment à recommencer. Cela impliquera des investissements supplémentaires en temps et en argent.

Malgré tout, les médias communautaires voient d'un bon œil l'arrivée d'un statut de journaliste professionnel qui les distinguerait des blogueurs et autres communicateurs, particulièrement si ce statut leur permet de mieux encadrer le travail de leurs journalistes. Cependant, on s'inquiète des coûts rattachés aux démarches liées à l'obtention du statut. Les médias communautaires ne pourront pas les assumer et ne peuvent non plus demander au personnel bénévole de le faire. Afin que le personnel des médias communautaires ait accès au titre de journaliste professionnel, il sera donc important que les coûts relatifs à l'obtention et à la rétention d'un tel statut soient ajoutés au soutien financier aux médias communautaires (recommandation 6).

Le rôle et les responsabilités du Conseil de presse du Québec (CPQ) sont quant à eux peu connus des médias communautaires montérégiens. Les radios et les télévisions se sentent beaucoup plus interpellées par le CRTC que par le CPQ, ce dernier n'ayant aucune autorité pour appliquer des sanctions. Néanmoins, afin que la diversité des voix soit préservée, il faut éviter autant que possible de donner des avantages aux grandes entreprises de presse auxquels les médias communautaires n'auraient pas accès. Ces derniers étant déjà désavantagés par leur plus petite

---

<sup>3</sup> GROUPE DE TRAVAIL SUR LE JOURNALISME ET L'AVENIR DE L'INFORMATION AU QUÉBEC, *L'information au Québec : un intérêt public*, p. 126.  
[http://www.etatdelinfo.qc.ca/sites/etatdelinfo.qc.ca/files/attaches/gtjaiq\\_rapport\\_2010.pdf](http://www.etatdelinfo.qc.ca/sites/etatdelinfo.qc.ca/files/attaches/gtjaiq_rapport_2010.pdf)

taille et leur manque de ressources financières. Donc, si l'adhésion au CPQ devenait nécessaire pour les médias communautaires afin d'obtenir certains avantages, tout coût y étant associé devra être ajouté au soutien financier aux médias communautaires (recommandation 7).

L'importance des médias communautaires est déjà connue du gouvernement du Québec, de nombreux rapports le démontrent. Cependant, malgré l'existence du Programme de soutien au fonctionnement des médias communautaires (PAMEC), force est de constater que les actions ne sont pas encore à la hauteur du discours.

Tel que mentionné dans le rapport de Mme Payette, l'objectif de placements publicitaires de 4% dans les médias communautaires n'est toujours pas atteint par le gouvernement. Le MCCCC n'est évidemment pas responsable des dépenses des autres ministères. Il peut cependant faire des représentations auprès des autres instances gouvernementales pour que cet objectif de 4% soit atteint (recommandation 8). De plus, de nombreux médias communautaires manquent cruellement de moyens, le soutien financier, déjà insuffisant, n'étant par ailleurs pas annexé annuellement selon le taux d'inflation (recommandation 9).

Il sera également important que le soutien financier redevienne triennal (recommandation 10) afin d'alléger les tâches administratives liées aux demandes de subventions et aux redditions de comptes et surtout, afin de permettre une planification à long terme.

De même, à l'heure où même les grands quotidiens tels que *La Presse* songent à délaisser le papier pour une version électronique<sup>4</sup>, il serait temps que les médias communautaires diffusant uniquement sur Internet, et répondant aux critères d'admissibilité du PAMEC, soient reconnus par le MCCCC. Il existe d'ailleurs deux médias communautaires de ce type en Montérégie et leur travail de production d'information locale et régionale contribue à la diversité des voix dans la région. Il est donc important que les médias diffusés exclusivement sur Internet aient accès au soutien financier (recommandation 11).

Tel que mentionné précédemment, plusieurs autres médias communautaires diffusent également sur Internet en complément à leur mode de diffusion régulier. Ces nouvelles technologies engendrent cependant des coûts supplémentaires que les médias communautaires ne sont pas en mesure d'absorber. Dans certains cas, les frais d'hébergement et de bande passante de ces médias sont même assumés personnellement par des citoyens. Il est donc impératif qu'une somme destinée à la mise à niveau des technologies soit incluse dans l'actualisation du soutien financier aux médias communautaires (recommandation 12).

Dans l'éventualité où le projet de plateforme d'information régionale, sous la responsabilité de Télé-Québec, nécessiterait des investissements technologiques afin de permettre le transfert de l'information dans le format désiré, il sera alors primordial que les médias communautaires n'aient pas à en assumer les frais à même leur budget de fonctionnement.

---

<sup>4</sup> BAILLARGEON, Stéphane, «Révolution numérique à La Presse», *Le Devoir*, 11 mars 2011.  
<http://www.ledevoir.com/societe/medias/318509/revolution-numerique-a-la-presse>

L'atteinte de l'objectif de soutien à la diversité des voix en matière d'information d'intérêt public est d'abord et avant tout tributaire des activités journalistiques des médias communautaires. Nombre d'entre eux dépendent encore exclusivement sur le travail bénévole pour la production du contenu d'information et il apparaît essentiel qu'une augmentation des sommes consacrées aux activités journalistiques soit incluse dans l'actualisation du soutien financier aux médias communautaires (recommandation 13).

## **Sommaire des recommandations**

### **Plateforme d'information régionale**

#### **Recommandation 1**

Que la source de toute information publiée sur la plateforme régionale d'information mise en place par Télé-Québec soit créditée.

#### **Recommandation 2**

Qu'une ristourne soit accordée pour toute information publiée sur la plateforme régionale d'information mise en place par Télé-Québec.

#### **Recommandation 3**

Qu'aucune information publiée sur la plateforme régionale d'information mise en place par Télé-Québec ne soit changée, retouchée ou censurée de quelque façon que ce soit et que le choix éditorial demeure la prérogative des médias communautaires.

#### **Recommandation 4**

Que la plateforme régionale d'information mise en place par Télé-Québec contribue à augmenter la notoriété des médias communautaires.

### **Statut de journaliste professionnel**

#### **Recommandation 5**

Que le personnel bénévole et rémunéré des médias communautaires, qui occupe des fonctions journalistiques, ait accès au statut de journaliste professionnel.

#### **Recommandation 6**

Que tout coût relatif à l'obtention et à la rétention d'un statut de journaliste professionnel soit ajouté au soutien financier aux médias communautaires.

## **Conseil de presse du Québec**

### **Recommandation 7**

Que tout coût relatif à l'adhésion au CPQ soit ajouté au soutien financier aux médias communautaires.

## **Soutien financier aux médias communautaires**

### **Recommandation 8**

Que le MCCCC fasse des représentations auprès des ministères et des sociétés d'état pour que 4% de leur budget de placements publicitaires soient investis dans les médias communautaires.

### **Recommandation 9**

Que le soutien financier aux médias communautaires soit indexé annuellement selon le taux d'inflation.

### **Recommandation 10**

Que le soutien financier aux médias communautaires redevienne triennal.

### **Recommandation 11**

Que les médias diffusés exclusivement sur Internet, répondant aux critères d'admissibilité du PAMEC, aient accès au financement public.

### **Recommandation 12**

Qu'une somme destinée à la mise à niveau des technologies soit incluse dans l'actualisation du soutien financier aux médias communautaires.

### **Recommandation 13**

Qu'une augmentation des sommes consacrées aux activités journalistiques soit incluse dans l'actualisation du soutien financier aux médias communautaires.

## **Conclusion**

La grande place que fait le MCCCC aux médias communautaires dans ses orientations en les mettant au cœur des actions visant la diversité des voix permet de constater que le ministère reconnaît l'importance de ces médias. Toutefois, l'atteinte des objectifs visés requerra des ressources financières adéquates et pérennes qui permettront à ces organismes de consolider leurs activités journalistiques et de continuer à répondre aux plus hauts standards du journalisme professionnel.

La mise en place d'un nouveau modèle de régulation des médias, en autant qu'il soit inclusif, et d'une plateforme d'information régionale devront assurer une plus grande notoriété aux médias

communautaires. Cette hausse de notoriété, jumelée à un soutien financier adéquat, permettra aux médias communautaires de mieux contribuer à la diversité des voix en matière d'information d'intérêt public. Alors, enfin, les actions seront à la hauteur du discours.

## **Annexe**

### **Liste des médias communautaires montérégiens**

#### **Télévisions**

CSUR la télé – Coopérative de solidarité du Suroît La télé (Très-Saint-Rédempteur)\*  
CTGC – Corporation de télédiffusion du Grand Châteauguay (Châteauguay)  
TVCW – Télé-Communautaire de Waterloo (Waterloo)  
TVHR9 – Télévision du Haut-Richelieu (Saint-Jean-sur-Richelieu)  
TVR9 – La Télévision de la Vallée-du-Richelieu (Belœil)\*  
TVRS – Télévision Rive-Sud (Longueuil)

#### **Radios**

CFID – Radio-Acton - FM 103,7 (Acton Vale)\*  
CHAA – Radio communautaire de la Rive-Sud - FM 103,3 (Longueuil)\*  
CHAI – Radio communautaire de Châteauguay - FM 101,9 (Châteauguay)\*  
CHOC – FM 104,9 (Saint-Rémi)\*  
CIDI – Radio Communautaire Missisquoi - FM 99,1 (Lac-Brome)\*

#### **Journaux**

Panorama (Waterloo)  
Point Sud (Longueuil)  
Saint-Armand, Le (Saint-Armand)\*

#### **Web**

MédiaSud (Longueuil)\*  
Mobiles (Saint-Hyacinthe)\*

\*Indique les médias ayant participé à la consultation lancée par le CMCC.